

*Direction du personnel, des services,  
et de la modernisation*

**Arrêté du 11 juin 2002 modifiant l'arrêté du 5 novembre 1993 modifié portant nomination du président et du vice-président du conseil de perfectionnement auprès du centre interrégional de formation professionnelle du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme de Paris.**

NOR : *EQU0210108A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,  
Vu l'arrêté du 23 juillet 1993 relatif au conseil de perfectionnement et au comité d'orientation auprès du centre interrégional de formation professionnelle du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme de Paris notamment son article 2-1° ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 1993 modifié portant nomination du président et du vice-président du conseil de perfectionnement auprès du centre interrégional de formation professionnelle du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme de Paris ;

Sur la proposition du directeur du personnel des services et de la modernisation,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de l'arrêté du 5 novembre 1993 modifié susvisé est remplacé par l'article 2 suivant :

« M. Pauc (Jean-Claude) est nommé vice-président du conseil de perfectionnement du centre interrégional de formation professionnelle de Paris en remplacement de M. Perret (François). »

Article 2

Le directeur du personnel, des services et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 11 juin 2002.

*Le directeur du  
personnel,  
des services  
et de la modernisation*  
J.-P. Weiss